



Rencontre avec le Ministre Didier Guillaume

3 octobre 2019

Le 27 septembre, lorsque le ministre est venu présenter aux organisations syndicales du comité technique ministériel le projet de loi de finances 2020 pour l'agriculture, trois organisations syndicales dont l'Alliance du Trèfle n'avaient pas pu, faute de temps, intervenir.

Comme il s'y était alors engagé, le ministre a reçu, le 3 octobre, une délégation de l'Alliance du Trèfle, composée de Valérie Clément, présidente de la CFTC-MAE, Gilles Van Peteghem, secrétaire général d'EFA-CGC, Olivier Lapôtre, président du SNISPV et Annick Pinard, secrétaire coordonnatrice de l'Alliance du Trèfle.

Le ministre était accompagné de son conseiller Benoît Bonaimé, de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère, de Jean-Pascal Fayolle, chef du Service des ressources humaines, et de Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche.

Il a écouté les déclarations de l'Alliance du Trèfle et commenté certains sujets, renvoyant à un échange plus complet à l'occasion de la prochaine rencontre bilatérale.

Budget 2020

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

Le Gouvernement a lancé à la fin 2017 le programme de transformation des administrations publiques, baptisé Action Publique 2022, avec trois objectifs : améliorer la qualité du service public pour les usagers, améliorer les conditions de travail pour les agents et optimiser la dépense publique pour les contribuables.

Ces objectifs, nous y souscrivons. Malheureusement, nous n'avons pas la nette impression qu'ils soient atteints, ou en voie de l'être.

Le Premier ministre avait assuré : « Nous ne sommes pas dans une approche comptable ni dans une logique de rabot. Il s'agit au contraire de partir d'une interrogation sur les missions et les politiques publiques, et seulement ensuite se posera la question des moyens. »

L'interrogation sur les missions a bien eu lieu, et il a été conclu que celles du ministère en charge de l'agriculture devaient être conservées. Il convient donc de se poser maintenant la question des moyens, et cette question ne peut pas occulter les évolutions des besoins : retards dans le paiement des aides PAC, évolutions sociétales (attentes en matière de bien-être animal, santé et environnement...), bouleversements exceptionnels à l'échelle de l'Union Européenne avec la sortie probable et chaotique du Royaume-Uni, crises sanitaires ou réchauffement climatique... Tous ces changements doivent être considérés pour, qu'en face des missions, soient prévus les moyens en budget et en effectifs adéquats. Et pourtant les effectifs baissent encore cette année, surtout dans l'administration centrale et dans les DRAAF, mais aussi dans l'enseignement et les DDI (surtout du fait des secrétariats généraux communs). Nous notons toutefois, pour le programme 206, 320 postes réservés au Brexit.



Le ministre explique que la baisse d'effectifs est dans la logique de la politique gouvernementale pour mener à bien le programme Action Publique 2022. Il estime qu'avec les effectifs et l'organisation prévus, le service public pourra être aussi opérant qu'auparavant.

Brexit

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

Nous avons fait état en déclaration intersyndicale des moyens à prévoir impérativement dans ce cadre, avec une mise en place de contrôles sanitaires et phytosanitaires, dans des conditions difficiles, qui doivent être assurés pour la sécurité de la France, comme des autres états de l'Union Européenne, mais ce, sans mettre en danger la santé des agents publics.

Compte tenu du rythme de vie bouleversé pour les agents qui devront travailler, par tranches de 12h15, autant les nuits que les jours, avec une même fréquence les samedis, dimanches et jours fériés, que les jours ouvrés (un seul week-end complet de repos par cycle de travail de 5 semaines), les compensations horaires actuellement prévues - 1495 heures annuelles au lieu de 1607 heures - sont inacceptables.

Pour le ministre, des moyens conséquents sont dédiés au Brexit : 320 ETP sur le PLF 2020.

Enseignement agricole

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

En cette rentrée scolaire 2019, les effectifs dans l'enseignement agricole ont augmenté et cette évolution est positive. Nous saluons la campagne mettant en avant le slogan "L'Aventure du vivant", qui est peut-être le facteur qui a permis cette augmentation. Dans ce contexte, nous ne pouvons accepter de nouveau une baisse des moyens dans l'enseignement technique agricole public et privé. Les conditions de travail des personnels ne doivent en aucun cas se dégrader pour des questions budgétaires ; ainsi la question de la modification des seuils de dédoublement et son caractère "indicatif" reste un sujet sur lequel nous resterons très attentifs.

Le ministre confirme le succès de la campagne « L'Aventure du Vivant » auprès des jeunes, notamment ceux qu'il a rencontrés à l'occasion du Sommet de l'Élevage.

Pour lui il est nécessaire d'avoir 20 000 élèves supplémentaires inscrits dans l'enseignement agricole technique pour pouvoir demander des postes.

Forêt

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

Nous vous avons alerté dans notre déclaration intersyndicale, Monsieur le Ministre, sur les menaces qui pèsent sur la forêt française. Donnez-lui les moyens humains et financiers nécessaires, qu'elle soit publique ou privée, avant qu'il ne soit trop tard.

La Lettre n°54 de juillet 2019 rédigée et publiée par le Département Santé des Forêts met en



évidence à la fois, les conséquences de la sécheresse de 2018 et début 2019, et celles des attaques massives de divers pathogènes. Les peuplements forestiers de résineux sont affectés, mais aussi les feuillus qui représentent les 2/3 de la forêt française. Ce sont toutes les Forêts, quel que soit l'âge des arbres ou le mode de sylviculture, qui se trouvent menacées.

C'est pourquoi l'Alliance du Trèfle vous demande, au-delà de la mise en œuvre du Plan National Forêt Bois et prenant en compte l'alerte de l'UICN sur les forêts européennes, de faire de l'avenir de la Forêt Française une réelle priorité de votre Ministère.

Vous allez participer au 4^{ème} trimestre 2020 à la signature, avec vos homologues ministres chargés des forêts européennes, à la Conférence européenne sur la protection des forêts en Europe, à Bratislava en Slovaquie. Au regard de ses responsabilités constantes sur la mise en œuvre de politique forestière, la France doit constituer un élément moteur à même d'impulser une dynamique nationale et européenne forte en matière de protection des forêts.

Le ministre a indiqué qu'il participerait au conseil supérieur de la forêt et du bois le 8 octobre où il espérait pouvoir annoncer le nom du nouveau directeur général de l'ONF, qui doit être validé par le Premier ministre. Il faudra tout reconstruire.

Il croit en l'avenir de la forêt française, très diverse, très différente de la forêt allemande. Il affirme avoir conscience du problème des attaques massives de scolytes et des dépérissements dans les forêts de feuillus. Le ministre a prévu une sortie en forêts privée et publique dans les prochaines semaines.

SEA et FEADER

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

La charge de travail reste lourde dans les services de SEA, compliquée par des souhaits de mobilité qui s'annoncent alors que le périmètre du transfert du FEADER vers les Conseils régionaux n'est pas encore précisé. En effet compte tenu du faible nombre de postes ouverts au MAA et de la difficulté pour obtenir un poste au MTES, les agents ne souhaitant pas rejoindre le Conseil régional risquent de quitter les SEA dès qu'ils en auront l'opportunité, alors qu'il faudrait que des agents compétents soient encore là jusque fin 2023, pour assurer les paiements de la programmation actuelle.

Le projet de loi de finance prévoit une diminution des recrutements sur moyens d'ajustement. Nous nous demandons si le nombre de contractuels prévu sera suffisant pour assurer correctement et dans les délais le paiement des aides de la PAC.

Enfin la création des secrétariats généraux communs risque de renvoyer systématiquement la gestion des recrutements (publication des postes, gestion des contrats) sur les chefs de SEA dont le rôle devrait se limiter à l'encadrement de ces agents.

Le ministre a salué le travail des équipes des SEA et de l'ASP qui ont permis de résorber le retard. Le Premier ministre a arbitré le transfert du FEADER et la plupart des Régions acceptent cette répartition.

Le ministre affirme que le ministère sera vigilant face aux demandes de mobilité des agents.



Services Vétérinaires

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

Pour les services vétérinaires, si cette dénomination a disparu de l'organisation administrative française, elle est la seule reconnue internationalement et figure sur tous les documents officiels indispensables pour les échanges et exportations d'animaux et de denrées...Les prochaines réorganisations, après celles subies depuis dix ans, l'augmentation des crises sanitaires, la pression sociétale sur la protection animale ainsi que les exigences sanitaires européennes et nationales nécessitent des recrutements autres que pour le Brexit.

En leur absence et celle de la redevance, il vous appartiendra de prendre des décisions car vos équipes sont épuisées.

De plus, alors que les conclusions de la Mission inter-inspections sur les contrôles en sécurité sanitaire de l'alimentation sont annoncées courant octobre, le ministre de l'économie et des finances a déjà, le 30 août, envoyé une instruction aux préfets prônant une organisation interdépartementale des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Pour le ministre, dans un contexte de réduction des effectifs, il est important d'avoir conservé les effectifs des contrôles sanitaires et phytosanitaires.

En ce qui concerne la protection animale, des mesures seront annoncées fin octobre.

L'Alliance du Trèfle rappelle que les avancées à marche forcée du ministère des finances sont difficiles à vivre pour les équipes et jettent du trouble inutile.

Le ministre le reconnaît, mais pense qu'à terme la police sanitaire unifiée se fera, le cadre (agence ou ministère) et le calendrier restent à déterminer.

L'Alliance du Trèfle alerte par ailleurs sur les risques d'une interdépartementalisation figée qui irait à l'encontre des objectifs du gouvernement.

Sophie Delaporte souligne que la mixité des cultures fait hésiter les préfets et estime qu'il est possible de garder une base dans chaque département avec la mutualisation des seules compétences rares.

Organisation territoriale

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

La circulaire du 12 juin prévoit des modifications importantes dans les structures départementales où exercent les agents de notre ministère :

- la constitution des secrétariats généraux communs dans les départements pose la question de la gestion des ressources humaines : manque d'effectifs, proximité avec les personnels remise en cause, nécessité d'harmonisation préalable toujours non réglée... Aujourd'hui, les agents en charge des ressources humaines sont en souffrance tant au niveau local que national. Le transfert, pour le MAA, de 213 ETP-T des DD(CS)PP et de 155 ETP-T des DDT(M), vers les préfetures va impacter défavorablement, outre le fonctionnement des structures concernées, la vie des agents transférés et les conditions de travail de toutes les équipes. En DD(CS)PP, la complexité des opérations budgétaires a motivé que leur suivi reste effectué dans celles-ci. Mais qui restera-t-il pour le faire ?



- l'organisation des DDCSPP va être totalement bouleversée avec le transfert des missions « jeunesse » et « sport » vers les DASEN, et la création de directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi. De nombreux agents issus du ministère de l'agriculture sont directeurs ou directeurs adjoints des DDCSPP, qu'en sera-t-il dans les nouvelles directions départementales issues de ces réorganisations ? Que restera-t-il de la culture « agriculture » ?

- en Outremer, le modèle de la Guyane ne nous semble pas devoir être repris ailleurs.

Au total, personne n'est épargné, et les annonces de restructuration, parfois subtilement appelées « réorganisations » pour faire l'économie des mesures d'accompagnement, se succèdent sans réelle concertation des partenaires sociaux en amont, et parfois même sans consensus au sein de l'équipe gouvernementale.

Pour le ministre, le fait qu'un nombre important de préfigurateurs soit issu du ministère de l'agriculture (15 préfigurateurs pour 6 % des effectifs transférés du MAA) est un signal fort.

Il est attaché au maintien de la culture « agriculture » dans les DDI. Lors de la création des DDT(M), il a constaté la perte de culture « agriculture » au niveau des directeurs, mais pas dans les SEA qui la maintiennent.

Établissements

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

La baisse constante des effectifs depuis 10 ans à FranceAgriMer entraîne périodiquement un recours au travail le week-end, pratique qu'on observe également à l'ASP : peut-on vraiment parler d'une amélioration des conditions de travail ?

En 2019 une compensation financière du ministère a limité l'impact de la disparition de la CVO sur les céréales : est-elle reconduite en 2020 ?

Parcours de carrière et rémunérations

Déclaration de l'Alliance du Trèfle :

Nous souhaitons vous alerter, Monsieur le Ministre, sur les inquiétudes fondées des agents de l'ensemble des structures : administration centrale, DRAAF, DDI, EPLEFPA, Opérateurs...

La loi de transformation de la fonction publique prévoit la suppression du rôle de la CAP dans les mobilités dès 2020 et pour les avancements en 2021.

Comment l'administration pourra-t-elle maintenir les garanties d'équité apportées par les CAP ? L'absence de transparence dans l'arbitrage qu'elle opérera, dorénavant seule, entre les candidats est porteuse de risques de dérives et de contentieux. La généralisation des chartes de gestion, à laquelle nous sommes favorables, ne permettra pas, à elle seule, de comparer les situations entre candidats.

Si nous étions plus favorables au principe du RIFSEEP qu'à celui de la PFR, nous ne pouvons que constater que sa mise en place, effective pour les IPEF et les ISPV, et prochaine pour les IAE et les TSMA, crée des entraves supplémentaires à la fluidité des parcours de carrière entre les trois niveaux départemental, régional et national, et ne fait pas de place aux parcours complexes. La sous-cotation



de certains postes et la perte de la garantie indemnitaire pour certaines mutations sur un poste de même cotation, fige les situations et nuit à la fluidité des parcours professionnels. S'y ajoutent des difficultés de promotion par pénurie de postes.

Par ailleurs, le recours élargi au contrat interpelle, dans le contexte de précarité croissante des contractuels que nous observons. Les contrats de courte à très courte durée se multiplient et les conditions de rémunération proposées ne correspondent pas toujours à leur niveau de responsabilité. Ce, d'autant plus que les contractuels exercent souvent dans des conditions de travail dégradées, comme c'est le cas pour les vétérinaires officiels contractuels en abattoir et bientôt pour le Brexit.

Face à cette montée en puissance de la précarité et au besoin légitime de ces personnels de disposer de perspectives d'avenir et de pouvoir construire un projet professionnel, nous réaffirmons notre demande d'un nouveau plan de déprécarisation.

D'autres sources d'inquiétude ou d'agacement existent pour les agents : gel du point d'indice, hausse de la CSG, absence de prime exceptionnelle. Nous sommes bien loin de la promesse du Président de la République d'augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires, et loin des objectifs du programme Action Publique 2022, l'optimisation de la dépense publique et l'amélioration du service rendu aux usagers restant également à prouver. La Cour des Comptes vient d'ailleurs de dresser un sévère constat d'échec sur les économies qui devaient être permises par la précédente réforme, la réforme territoriale.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de rester vigilant devant la gravité de la situation, et vous demandons de défendre avec énergie les missions et les agents de votre ministère.

Le ministre estime que le pouvoir d'achat des fonctionnaires, comme celui des autres Français, est en augmentation, suite à la suppression de la taxe d'habitation et à la baisse de l'impôt sur le revenu. Il s'est dit fier d'être dans un gouvernement qui baisse les impôts

Concernant le rapport de la Cour des Comptes sur la réforme territoriale, le ministre pense qu'il intervient trop tôt pour dire si la réforme territoriale permettra ou pas des économies au final.

L'Alliance du Trèfle a insisté sur les difficultés vécues par les agents face à des réformes qui apportent toujours davantage de complexité sans résoudre les problèmes et sur l'impossibilité pour les services de mener à bien de nouvelles missions sans moyens humains supplémentaires.

Benoît Bonaimé confirme l'impossibilité de travailler à missions constantes dans un contexte de réduction des effectifs. Sophie Delaporte a indiqué qu'une réflexion était en cours à la DGAL sur les priorités à fixer et l'abandon éventuel de certaines missions. Elle pense également que la chasse aux doublons permettra de dégager des marges. Le ministre est cependant réservé face à la suggestion de l'Alliance du Trèfle d'arrêter de doubler les textes européens par une réglementation française.